

uniagro
ingénieurs du vivant

Agro Alumni
ParisTech

MA RETRAITE, c'est maintenant !

Présentation par Marie BOUDE BATLLE (Nancy 2006)
Agent général d'assurances

Sommaire

I. LA RETRAITE EN FRANCE

1. Le Contexte
2. Un cadre en pleine évolution
3. Vers un développement de la retraite individuelle

II. PLANIFICATION FINANCIERE DE SA RETRAITE

1. Le système de retraite en France
2. La constitution de sa retraite

Première partie

I. LA RETRAITE EN FRANCE

1. Le Contexte
2. Un cadre en pleine évolution
3. Vers un développement de la retraite individuelle



- **1945 : création de la Sécurité sociale**
- **Principe de répartition** : les cotisations versées aujourd'hui servent à payer immédiatement les retraites, tout en ouvrant aux actifs des droits pour leur future retraite.
 - ➔ solidarité entre les générations.

La retraite des salariés est composée de deux étages obligatoires :

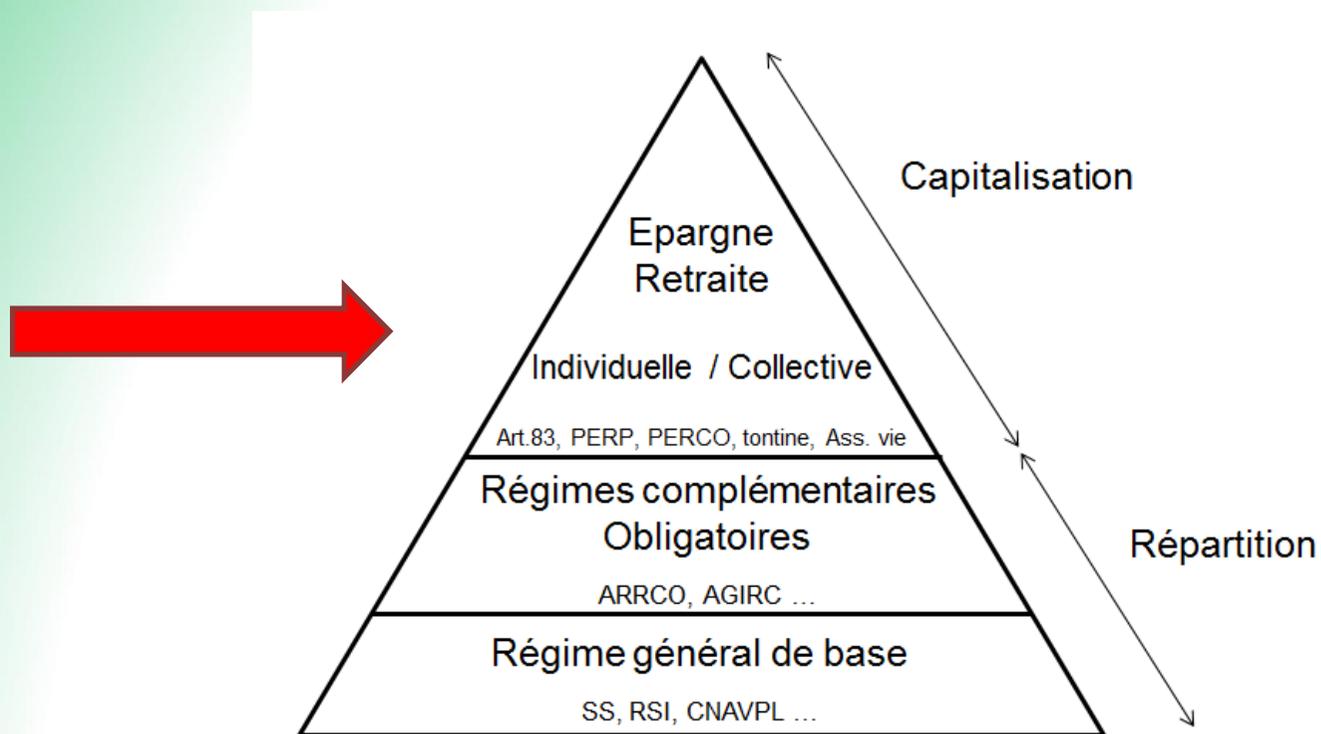
- **une retraite de base**
- **une/des retraites complémentaires**

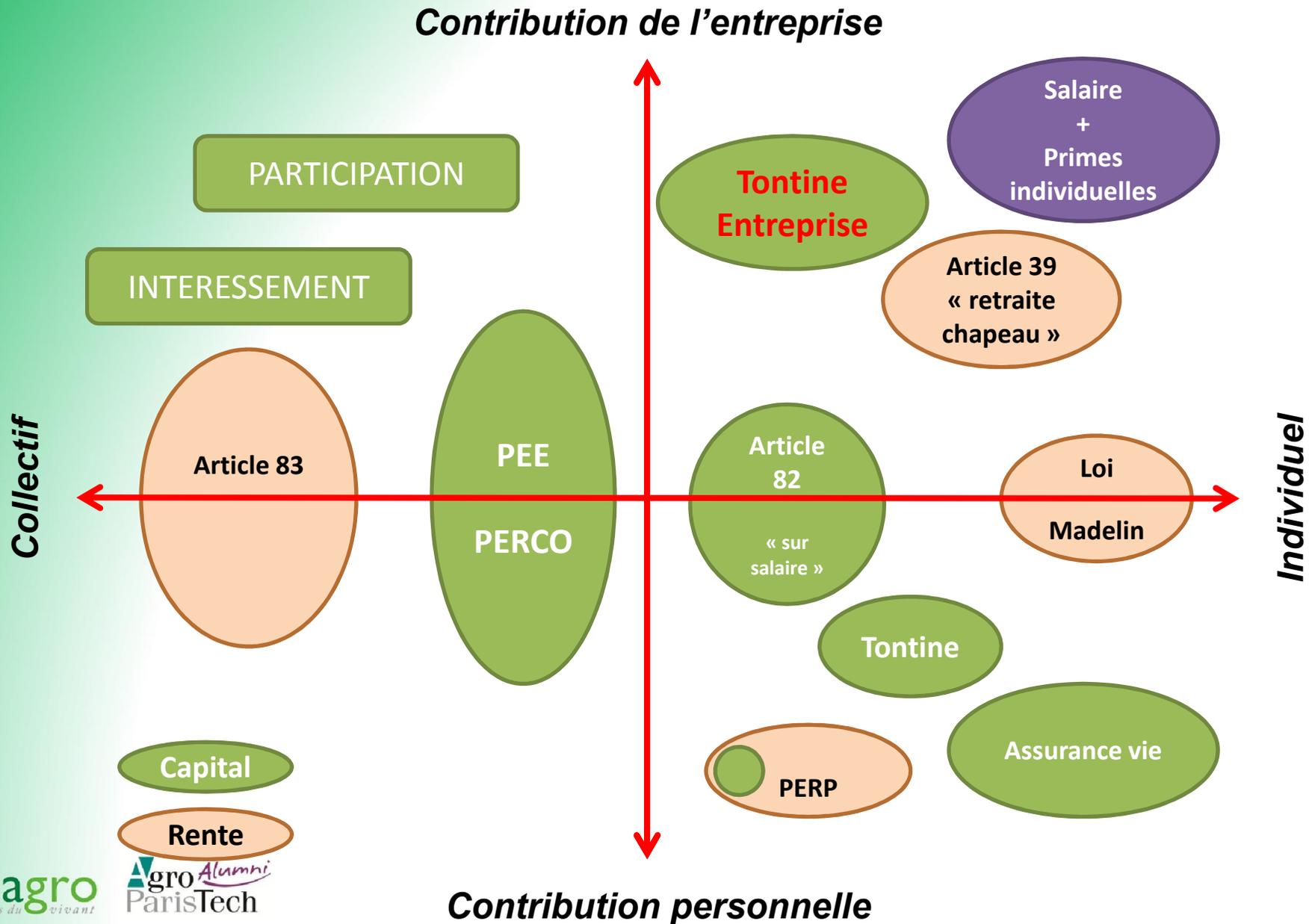
Un 3^e étage vient de plus en plus souvent renforcer ce socle par le biais d'une épargne retraite collective ou individuelle.

LA RETRAITE EN France | Le Contexte | Un cadre en pleine évolution | Vers un développement de la retraite individuelle

	RETRAITE DE BASE	RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
> SALARIÉS		
Salariés de l'agriculture	Msa MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	+
Salariés de l'industrie, du commerce et des services	CNAV RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	ARRCO RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS
Agents non titulaires de l'État et des Collectivités publiques		AGIRC RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES CADRES
Personnel navigant de l'aviation civile		IRCANTEC
Salariés relevant d'entreprises ou de professions à statut particulier		CRPN
	BANQUE DE FRANCE, RETRAITE DES MINES, CNIÉG (GAZ-ELEC.), CRPCE (COMÉDIE FRANÇAISE), CRPCEN (CLERCS ET EMPLOYÉS DE NOTAIRES), ENIM (MARINS), OPÉRA DE PARIS, PORT AUTONOME DE STRASBOURG, CRP RATP, CRRP/SNCF.	
> FONCTIONNAIRES		
Fonctionnaires de l'État, magistrats et militaires	SERVICE DES RETRAITES DE L'ÉTAT	+
Agents de la fonction publique territoriale et hospitalière	CNRACL CAISSE NATIONALE DE RETRAITES DES AGENTS DES COLLECTIVITÉS LOCALES	+
Ouvriers de l'État	FSPOEIE FONDS SPÉCIAL DES PENSIONS DES OUVRIERS DES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS DE L'ÉTAT	RAFP RETRAITE ANNEXAIRE
> NON SALARIÉS		
Exploitants agricoles	Msa MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE	
Artisans, commerçants et industriels	Rsi RÉGIME SOCIAL DES INDÉPENDANTS (FUSION AVA ET ORGANIC)	
Professions libérales	CNAVPL CAISSE NATIONALE D'ASSURANCE VIEillesse DES PROFESSIONS LIBÉRALES RETRAITE DE BASE + COMPLÉMENTAIRE + SUPPLÉMENTAIRE SELON LES SECTIONS PROFESSIONNELLES CRN (NOTAIRES), CAYOM (OFFICIERS MINISTÉRIELS), CARMF (MÉDECINS), CARCDSEF (DENTISTES ET SAGES-FEMMES), CAYP (PHARMACIENS), CARPIMKO (INFIRMIERS, KINÉSITHÉRAPEUTES...), CARPV (VÉTÉRINAIRES), CAYAMAC (AGENTS D'ASSURANCE), CAVEC (EXPERTS-COMPTABLES), CIPAV (ARCHITECTES ET PROFESSIONS LIBÉRALES DIVERSES).	
	CNBF (AVOCATS) CAISSE NATIONALE DES BARREAUX FRANÇAIS	
Artistes, auteurs d'œuvres originales	CNAV RÉGIME GÉNÉRAL DE LA SÉCURITÉ SOCIALE	+
Patrons pêcheurs embarqués		IRCEC RETRAITE COMPLÉMENTAIRE
	ENIM	
Membres des cultes	CAYIMAC CAISSE D'ASSURANCE VIEillesse, INVALIDITÉ ET MALADIE DES CULTES	+
		ARRCO RETRAITE COMPLÉMENTAIRE DES SALARIÉS

3^e étage : l'épargne retraite collective ou individuelle

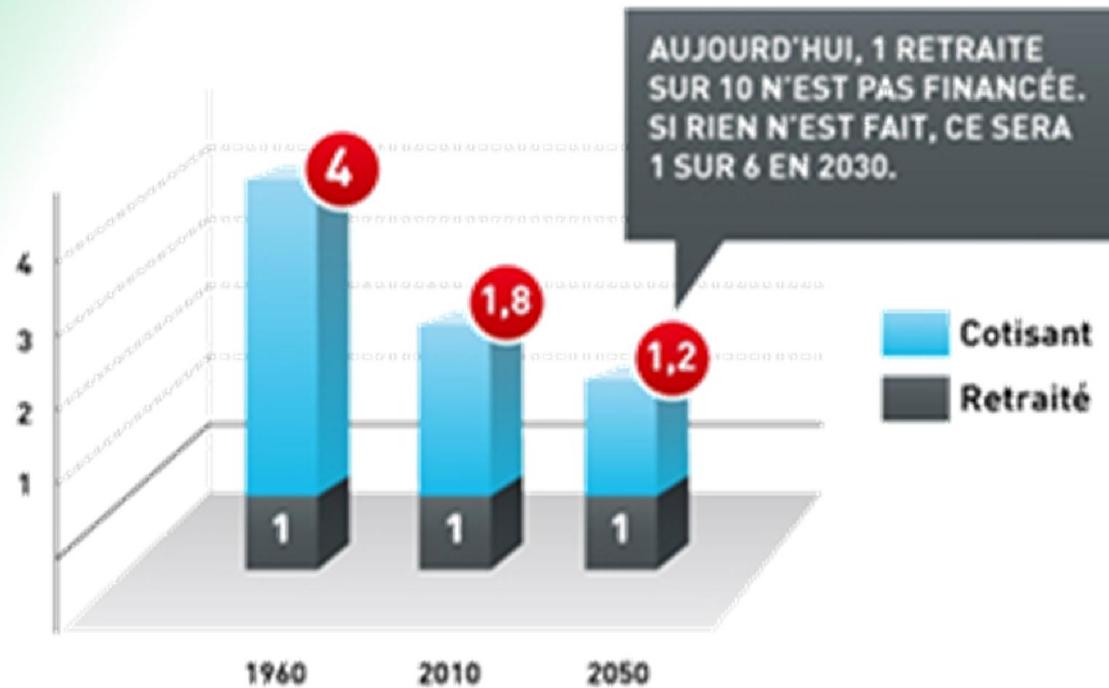




- **Contexte en pleine évolution :**
 - Vieillesse des populations
 - Allongement durée vie
 - Faible croissance économique
 - Fort taux de chômage



Evolution du ratio actifs cotisants / retraités



Source : Conseil d'orientation des retraites

Aujourd'hui, retraite de Base (SECU) plafonnée à

1585 euros/mois

→ Besoin retraites complémentaires



PASS : 38040 euros en 2015

- **Retraites complémentaires (ARCCO, AGIRC,...)**

Différentes selon les régimes.

- Etat des comptes et prévisions :

Année	Agirc		Arcco		Agirc & Arcco		
	résultats techniques après transferts	réserves	résultats techniques après transferts	réserves	résultats techniques après transferts	réserves	réserves (en part des pensions)
2013	-1 427	7 377	-3 702	45 006	-5 129	52 383	74%
2014	-2 430	4 782	-4 787	40 403	-7 216	45 185	62%
2015	-2 527	2 128	-5 855	34 637	-8 382	36 765	49%
2016	-2 709	-770	-6 915	27 663	-9 624	26 893	35%
2017	-2 817	-3 808	-7 622	19 862	-10 439	16 054	21%
2018	-3 104	-7 226	-8 504	10 971	-11 608	3 745	5%
2019	-3 417	-10 998	-9 235	1 192	-12 652	-9 807	-12%
2020	-3 611	-15 049	-9 781	-9 316	-13 392	-24 365	-29%

Besoin d'une réforme de grande ampleur pour maintenir le système en place.

Mesures envisagées :

- Revalorisation du point inférieure à l'inflation
- Hausse des cotisations et des impôts pour actifs et retraités
- Durcissement des règles de réversion
- Allongement de la durée des cotisations

Déficit retraite en 2020 : environ 20 milliards €

Développement indispensable du 3^e étage :
**Augmentation de la part de l'épargne
personnelle !**

Deuxième partie

II. PLANIFICATION FINANCIERE DE SA RETRAITE

1. Le système de retraite en France

- a/ Age légal et taux plein
- b/ Le taux de remplacement
- c/ La retraite des femmes

2. La constitution de sa retraite

- a/ La valeur du temps
- b/ Les outils



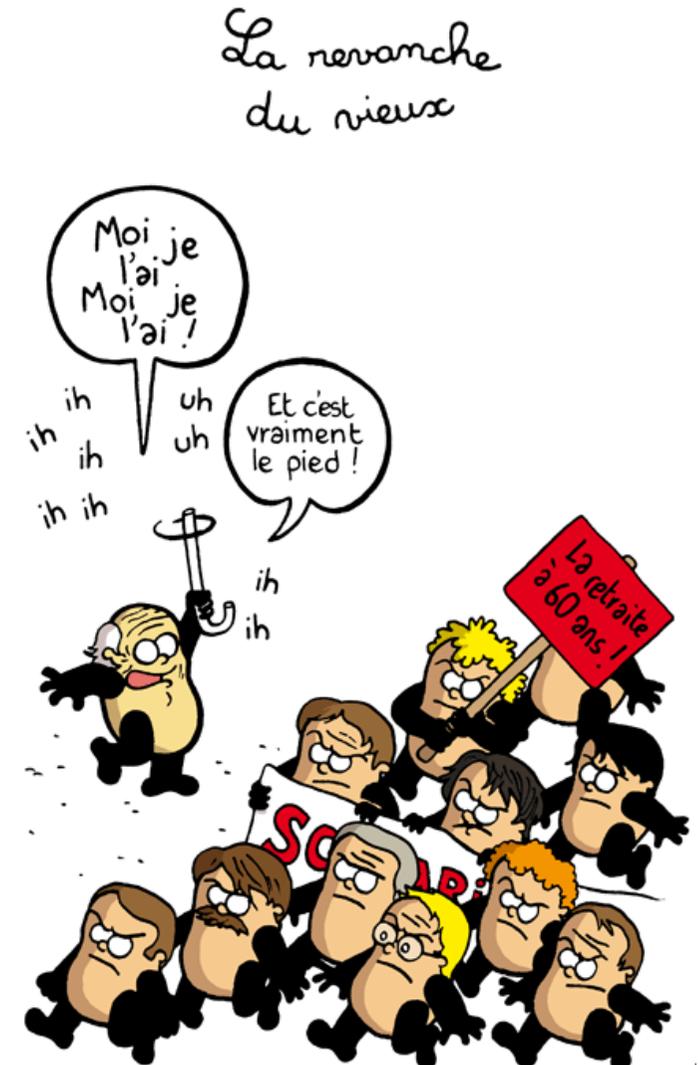
La réforme de 2010 modifie l'âge légal de départ à la retraite et la durée de cotisation

Age légal de départ à la retraite → 62 ans

Age légal d'obtention du taux plein → 67 ans

Allongement de la durée d'assurance

Pour un assuré né en	La durée requise pour le taux plein sera de
1958-1959-1960	167 trimestres soit 41 ans et trois trimestres
1961-1962-1963	168 trimestres soit 42 ans
1964-1965-1966	169 trimestres soit 42 ans et un trimestre
1967-1968-1969	170 trimestres soit 42 ans et demi
1970-1971-1972	171 trimestres soit 42 ans et trois trimestres
1973	172 trimestres soit 43 ans



Le taux de remplacement :

En moyenne selon le COR* :

le taux de remplacement TR → environ 60% du dernier salaire

En réalité, il varie fortement selon les cas :

Caractéristiques	Taux de Remplacement
Mr Dupont, ouvrier, 45 ans	A peu près égal
Mme Durant, cadre Supérieur, 32 ans	Environ 40%
Mr Martin, profession libérale, 61 ans	Environ 30%

→ Il s'agit de déterminer pour chacun le déficit à combler

La retraite des femmes (1/2)

Quelques chiffres :

- Pension de retraite des femmes : **40 % inférieure** à celle des hommes
- 40% des femmes ne touchent pas plus de 600 € par mois.
- 82 % des emplois à temps partiel sont occupés par des femmes.



→ Les femmes ont donc **des « trous de carrières »** et une **différence de rémunération**.

→ Chaque écart personnel (congé mat, congé parental, ..) ou écart professionnel (moindre qualif, travail à temps partiel, salaire plus bas...)

A une importante répercussion sur montant de la pension !

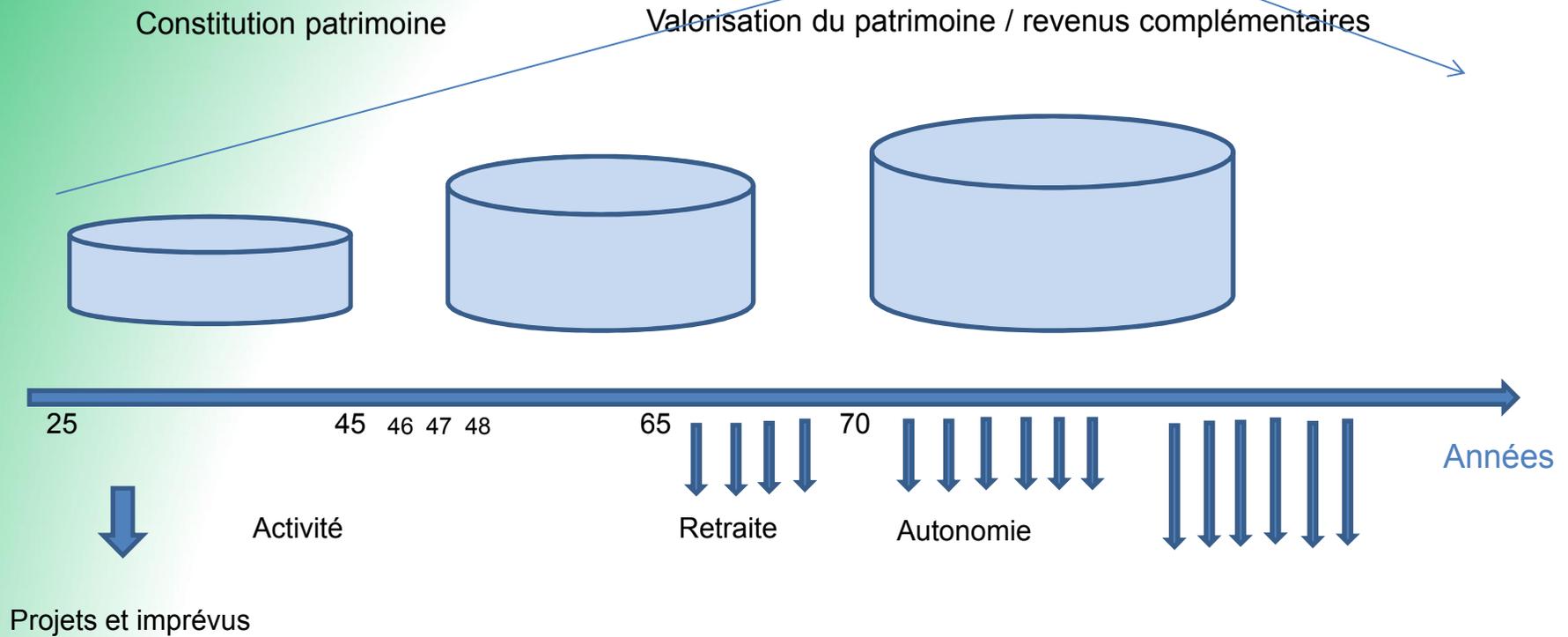
La retraite des femmes (2/2)

Les particularités :

- **Enfant : trimestres supplémentaires** pour toute arrivée d'enfant.
- **Education des enfants : bonification de 10% du montant de votre retraite** si 3 enfants ou plus.
- **Congé maternité** : indemnités journalières prises en compte dans le calcul de la retraite.

➔ Aujourd'hui, réelle fragilité des femmes malgré ces particularités

Planification financière de sa retraite



« Le temps : une vraie richesse »

Anticiper son épargne en amont :

Pour se constituer 100 000 euros avec un placement à 2%:

Epargne	Durée
735 €/mois	10 ans
339 €/mois	20 ans
2000 €/mois	4 ans

Pour disposer de 1000 euros par mois à 65 ans :

Rente viagère	335 000 €
Intérêts d'un capital	600 000 €

→ La valeur du temps !

Les outils individuels ou collectifs pour la retraite:

- Immobilier
- Assurance vie
- PERP
- Tontine



Immobilier : résidence principale, locatif ...



- Acquisition au plus tôt
- Options à choisir : neufs / anciens, meublés, ...
- En ce moment taux d'emprunt historiquement bas
- Attention le bonus fiscal n' est pas toujours le plus important (localisation, ...)
- Calcul du rendement net réel : charges nombreuses et élevées

Assurance vie

- Souplesse utilisation : rachats partiels programmés, sortie en rente ou en capital, ...
- Sécurité
- Fiscalité avantageuse
- Excellent outil de transmission



Le PERP / Madelin

- Épargne sur le long terme « produit tunnel »
- Sécurité
- Bonus fiscal à l'entrée
- Sortie en rente viagère

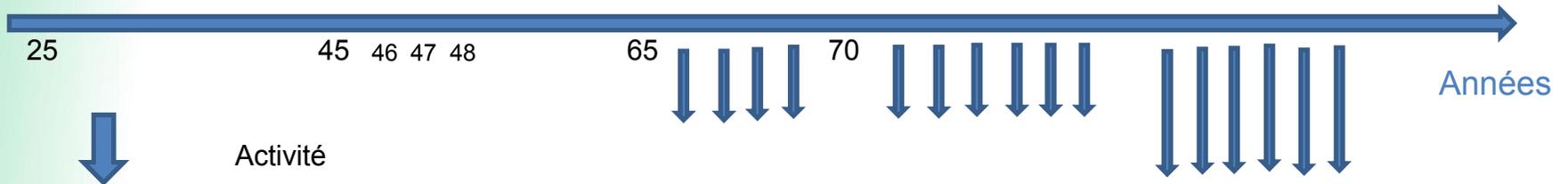
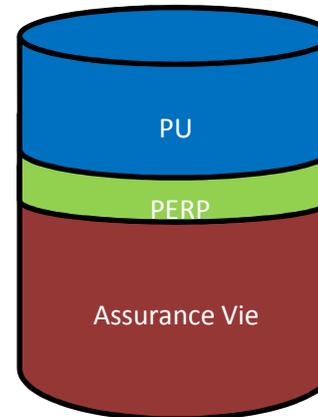
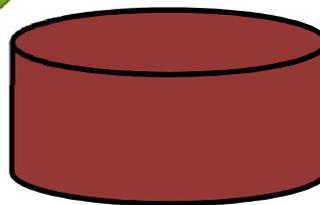
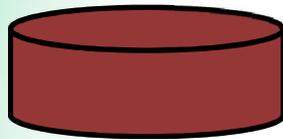
Mais possibilité 20% sortie en capital pour le PERP

Tontine

- Adhésion à une association d'épargnants
- Options personnalisées : choix des modalités de versement et de la durée de l'adhésion
- Fiscalité avantageuse
- Indisponibilité des fonds pour un objectif déterminé



Tontine
PERP



Projets et imprévus

Merci pour votre attention

Présentation par Marie BOUDE BATLLE COULLOUMME-LABARTHE
(Nancy 2006)

Agent général d'assurances

- ☺ Conseils et études personnalisées
- 💻 mboudebatlle@conservateur.net
- ☎ 06 77 98 36 53